



REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail-Justice-Solidarité

MINISTERE DE LA JUSTICE

.....
CABINET
.....

DECISION DE LA DIRECTION NATIONALE DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE ET DE LA REINSERTION

La Direction Nationale de l'Administration Pénitentiaire et de la Réinsertion regrette, nonobstant sa bonne volonté d'accorder un régime de semi-liberté surveillée à certains détenus, de constater que **Monsieur Abdoulaye BAH** a violé les termes et conditions d'un tel régime, en se livrant à des appels à la désobéissance civile et des atteintes aux Institutions de la République,

Vu la gravité de ces déclarations de nature à troubler l'ordre public, la Direction Nationale de l'Administration Pénitentiaire et de la Réinsertion a décidé de révoquer à son encontre, jusqu'à nouvel ordre, la décision du 16 juillet 2021 le plaçant en milieu ouvert pour des raisons de santé.

Fait à Conakry, ce jour lundi 09 août 2021



Le Directeur National


Charles Victor MAKA